



R G U E

E N F R A N C E
E N E B V I C E

Association loi 1901 publiée au Journal Officiel le 6 août 2011

A l'initiative de ses membres fondateurs et avec le soutien d'une centaine de personnes issues de toutes les régions, vient d'être créée une association nationale dédiée à la valorisation et à la promotion de la « cause » de l'orgue. Par « cause », on entend aussi bien le patrimoine et la création d'instruments, la pratique et l'enseignement, la musique (littérature, diffusion, création) que l'image dans la société et l'avenir de l'instrument.

Elle est ouverte à tous : qu'ils soient amateurs d'orgue, mélomanes, organistes (amateurs ou professionnels), enseignants, élèves et étudiants, compositeurs, **tous ceux qui aiment l'orgue.**

Cette association nationale ne concurrence ni se superpose aux structures et organisations existantes ; elle est complémentaire, fédératrice et œcuménique. Lieu d'échanges, de recherche, d'information et de documentation, elle sera une source de soutien aux organisations locales et développera des liens et des partenariats avec des organismes français et étrangers poursuivant des buts analogues. Par sa représentativité, elle établira un dialogue avec les autorités civiles, culturelles et religieuses, les facteurs d'orgues, les entreprises culturelles et contribuera à la présence de l'orgue dans les médias et autres moyens de communication.

Le bureau (au 11 novembre 2011)

Philippe Lefebvre, président

Olivier Latry et Vincent Dubois, vice-présidents

Remi Dropsy, Viviane Loriaut, secrétaire et secrétaire adjointe

François Gobillard, Henri Chesnais, trésorier et trésorier adjoint

Jean-Baptiste Courtois et Pierre Méa, membres du bureau.

Le conseil d'administration (au 11 novembre 2011)

Les membres du bureau et : Luc Antonini, Philippe Clavié, Thibaut Duret, François Espinasse, Remy Fombon, Aude Heurtematte, Yves Lafargue, Véronique Le Guen, Jean-Pierre Lecaudey, Ghislain Leroy, Samuel Liégeon, Pascal Marsault, Emmeran Rollin, Pascale Rouet-Nollemans, Jean-Claude Vacher, Olivier Vernet.

Motivations

Rassembler passionnés, amateurs d'orgue et organistes sans exclusive;
Défendre et promouvoir la « cause de l'orgue » et donner de la force à cette cause au plan national ;
Valoriser la place de l'orgue dans la société et les médias ;
Renforcer les échanges avec les institutions et les partenaires.

Objet statutaire

- Créer un lien entre les organistes et les amateurs d'orgue de France ;
- Sensibiliser tous les publics à la musique et au patrimoine de l'orgue, ainsi qu'à l'art des organistes ;
- Promouvoir la connaissance, le développement, le rayonnement de l'orgue, de l'harmonium et de l'art des organistes ;
- Contribuer au dialogue avec les autorités civiles et religieuses, ainsi qu'avec tout organisme public ou privé, toute personne physique ou morale, pour la création, l'entretien, la préservation et la restauration des orgues à tuyaux et des harmoniums, l'utilisation de ces instruments ;
- Soutenir et développer la pratique de l'orgue et de l'harmonium, contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes organistes et à la reconnaissance des organistes par les pouvoirs publics et les autorités religieuses ;
- Entretenir des liens et développer des échanges avec les organismes culturels et culturels français et étrangers et les personnes physiques et morales françaises et étrangères qui poursuivent des buts analogues à ceux de l'association ;
- Soutenir dans la mesure de ses moyens toute œuvre d'intérêt général à caractère culturel.

Les moyens d'action

- Actions d'information, de sensibilisation, de diffusion, de création et d'animation ;
- Rencontres départementales, régionales, nationales, européennes, internationales ;
- Conférences, colloques, congrès, séminaires, expositions ;
- Etudes, voyages d'études, travaux de recherche ;
- Expertises, inventaires, missions de conseil et d'assistance ;
- Publications, éditions, enregistrements ;
- Prestations publiques et privées ;
- Activités de formation ;
- Récolement et conservation ;
- Concours, examens ;
- Vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation.

Les adhérents sont des personnes physiques :

- 1) *membres actifs*
- 2) *membres bienfaiteurs*
- 3) *membres du comité d'honneur*

Les soutiens (associations, personnes morales, sociétés, entreprises)

Respect des informations personnelles (lois « informatique et libertés »)

Buts « *Promouvoir l'orgue sous tous ses aspects* »

- Regrouper les forces vives – Relier les actions existantes – Respecter les diversités ;
- Coordonner – Mettre en synergie - Créer une dynamique nationale ;
- Faire l'état des lieux sur l'orgue en général ;
- Constituer une « force représentative », qui puisse dialoguer avec les institutions publiques et religieuses au niveau national (Etat, Eglises, Associations des maires de France, etc) ;
- Proposer un statut de l'organiste vis-à-vis du propriétaire et de l'affectataire ;
- Rencontrer les musiciens, professionnels ou non ;
- Soutenir la création.

Rayonnement – Diffusion

- Médiatiser les actions sur le plan national ;
- Fédérer et promouvoir l'ensemble des festivals et programmations autour des orgues ;
- Créer des rassemblements et des événements culturels de portée nationale ;
- Créer une base de données de la musique d'orgue
- Ouvrir les tribunes, notamment aux jeunes.

Patrimoine – Création

- Donner des conseils pour l'entretien, la restauration, la construction, les subventions, etc... *Aide aux associations* ;
- Faire prendre conscience du sous-emploi des instruments et des organistes, le silence et l'état critique de certains instruments (retour sur investissement insuffisant) ;
- Agir pour la création d'orgues neufs, notamment dans des lieux non culturels.

Les actions à mener par l'association

- Etre présent dans les médias ;
- Dialoguer avec les pouvoirs publics et des élus (politique et procédures de restauration, construction, diffusion, problème des redevances, etc...) ;
- Dialoguer avec les autorités religieuses (place de l'orgue dans la Liturgie, répertoire liturgique, situation des organistes, concerts) ;
- Favoriser la dimension culturelle de l'orgue ;
- Susciter la réflexion sur des actions culturelles transversales (théâtre, cinéma, danse, expositions, etc..) ;
- Mettre en réseau l'enseignement de l'orgue (attractivité, animation, pédagogie, répertoires, etc) ;
- Se mobiliser sur des projets d'envergure nationale et internationale et les rendre visibles ;
- Identifier, après inventaire, les orgues nécessitant une restauration « rapide » liée à un projet culturel fort ;
- Création d'un site internet – Publications – Annuaires.

Les commissions thématiques

- Éthique, déontologie et fonctionnement de l'association ;
- Projets événementiels;
- Relations et synergie avec les associations, fédérations locales, départementales, régionales, les festivals, les facteurs d'orgues ;
- Relations avec les associations nationales et organismes culturels français et internationaux ;
- Relations avec l'Etat, les organismes représentant les Cultes, les administrations, les collectivités territoriales et les élus territoriaux ;
- Relations avec les médias – Communication;
- Formation (conservatoires, écoles de musique, formation liturgique, orgues d'études, etc..) et pratique amateur;
- Ressources et documentation;
- Création;
- Budget – Finances – Mécénat – Sponsors.

Un centre de ressources et de services

Répertoire des associations - Annuaire des facteurs d'orgue

Fiches techniques:

- Entretien un orgue - Restaurer un orgue - Construire un orgue
- Organiser un concert - Créer une classe d'orgue - Commander une œuvre
- Solliciter une subvention (Etat, collectivités territoriales)
- Documentation administrative et juridique

ORGUE EN FRANCE

Siège : 70 rue des Grands Champs – 75020 Paris

contact@orgue-en-france.org